

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Prestations pour les groupes

### MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ

#### Article 1 – Définition des tarifs

Les prix imprimés dans ce document commercial sont exprimés en euros et TTC. Ces tarifs s'entendent par personne sauf spécification particulière. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment.

**Un groupe** est constitué au minimum de 15 personnes. En dessous de ce nombre de personnes, le tarif individuel correspondant à la catégorie des visiteurs sera appliqué. Un groupe peut-être mixte (adultes et enfants confondus), s'il est composé au minimum de 15 personnes payantes.

- **Groupes adultes** : ce tarif s'applique à tous les Groupes de personnes âgées de 18 ans et plus. L'entrée d'un accompagnateur et d'un chauffeur par Groupe est gratuite (à l'exception des expositions temporaires au Musée Jacquemart-André).
- **Groupes scolaires** : ce tarif s'applique à tous les Groupes de personnes âgées de 17 ans et moins. L'entrée d'un accompagnateur est gratuite par tranche de 8 enfants payant (le professeur est considéré comme accompagnateur). L'entrée d'un chauffeur par Groupe est gratuite.

#### Article 2 – Modalités de paiement

Le règlement pour des **visites de la collection permanente** peut s'effectuer en espèces, carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard, American Express, JCB) ou chèque à l'ordre de Culturespaces sur présentation d'une pièce d'identité. Les mandats administratifs, vouchers et virements sont acceptés après accord avec le service de réservation. Les Groupes payant par mandat administratif ou voucher doivent envoyer leur bon de commande au moins 10 jours avant leur venue. La facture, payable à réception, sera envoyée après la visite.

Pour la **réservation en ligne de billets groupes pour les expositions temporaire**, le règlement s'effectue uniquement en euros par carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard). 40 € sont demandés à la réservation en ligne, le solde sera réglé sur place à la billetterie en fonction du nombre de personnes présentes par carte de crédit, chèque à l'ordre de Culturespaces, espèces.

#### Article 3 – Visite en Groupe

##### 3.1 Réservation Groupe et visites libres.

La réservation est obligatoire y compris pour les visites libres. Toute réservation de Groupe précise le nombre de visiteurs, le nom et les coordonnées du responsable de Groupe, la date, l'heure et la prestation souhaitée.

L'ensemble des visiteurs constituant le Groupe doit être réuni avant le passage en caisse. En période d'exposition temporaire, tout retard de plus de 10 minutes sera assimilé à une annulation, sauf si le créneau horaire suivant est disponible. En cas d'annulation, il est demandé de prévenir au moins 10 jours avant la date de la visite.

### **3.2 Conditions d'annulation des billets « groupe » pour les expositions temporaires**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, l'achat d'un billet groupe ne fait pas l'objet du droit légal de rétractation. Le billet groupe n'est donc pas modifiable, échangeable ou remboursable. Toute prestation interrompue ou abrégée ou non consommée par un Bénéficiaire de son fait et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Tout retard de plus de 10 minutes ou non présentation est considéré comme un désistement et ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement sauf en cas de force majeure. Est un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de Culturespaces et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les émeutes, les faits du prince, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les intempéries exceptionnelles, entravant la bonne marche de Culturespaces ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières...

### **3.3 Conditions particulières pour les prestations avec conférencier du Musée**

Pour ces prestations, la réservation pour tous les Groupes est obligatoire et se fait directement auprès du service groupes. En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement. Tout retard réduira d'autant la durée effective de la prestation. Tout retard de plus de 30 min. (10 min. pendant les expositions temporaires) sera assimilé à une annulation et le montant de la prestation restera acquis par Culturespaces.

### **3.4 Conditions particulières pour les prestations de restauration**

La réservation pour la prestation de restauration est obligatoire pour les Groupes. L'heure de repas est précisée par le site à la confirmation de la réservation. Il est possible d'augmenter le nombre de personnes composant le Groupe au plus tard 3 jours avant le jour de réalisation de la prestation.

Au plus tard 10 jours avant la date de réalisation de la prestation, le montant total de la prestation doit être réglé, sauf convention contraire prévue au Contrat de Réservation. En cas d'annulation moins de 10 jours avant, le montant de la prestation restera acquis. En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement.

Les Groupes doivent attendre à l'entrée du restaurant ou du salon de thé qu'une hôtesse les place.

Le menu est identique pour l'ensemble du Groupe.

### **Article 4 – Billetterie en prévente pour les professionnels du tourisme et Comités d'entreprise**

Des billets peuvent être achetés à l'avance pour un minimum de 15 billets, adultes et enfants confondus.

Les billets d'entrée ont une limite de validité de 1 an, date à date à partir de leur émission (sauf indication différente sur le billet). Les billets liés aux événements sont valables uniquement pour la date indiquée sur le billet.

L'envoi des billets en recommandé avec accusé de réception est facturé 6 euros au client. L'achat des billets s'effectue par courrier accompagné du règlement du montant total de la commande (billets + frais d'envoi). Les billets commandés sont alors envoyés, accompagnés d'une facture, par courrier recommandé avec accusé de réception. Les billets en prévente peuvent être retirés et réglés directement en billetterie sur demande.

Les billets achetés en prévente ne sont ni remboursables ni échangeables.

### **Article 5 – Vente aux professionnels du tourisme**

Après accord et signature d'un contrat entre le professionnel du tourisme et Culturespaces, les bons d'échange sont acceptés. Pour cela, le professionnel fournit au site un spécimen du bon d'échange et une facture est émise tous les mois par le site et envoyée au professionnel. Cette facture est payable à réception.

**Article 6 - Protection des données personnelles**

Lors de la passation de la commande, des données à caractère personnel sont demandées au Client (nom, adresse e-mail, n° de téléphone, adresse). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi de la dite commande. Les données personnelles sont traitées par la société Getaticket.com au nom et pour le compte de la société Culturespaces. A tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi 78-17 « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Vous pouvez également en faire la demande à nos services par courrier à Irec - Service Clients Getaticket.com - rue Evariste Gallois 86130 Jaunay- Clan ou par mail à [info@getaticket.com](mailto:info@getaticket.com)